Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 11/10/2023, à LYON, les fondateurs de l'association « Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lyon – ADSBL » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Robin DUFER - 29 rue Edouard Nieuport, LYON 8ème Benjamin AUBRON - 39 rue Ney, LYON 6ème

M. DUFER est nommé président de séance ;

M. AUBRON est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne M. DUFER Robin et M. AUBRON Benjamin en qualité de membres du Conseil d'Administration. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10 euros

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. DUFER Robin aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres [ou par le président de séance et le secrétaire de séance].

Fait à LYON, le 11/10/2023

Robin DUFER, Président & Secrétaire

Benjamin AUBRON, Trésorier

Beyond